

COMPTE RENDU
**CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT
DU DEPARTEMENT EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

23 novembre 2007

Note : Le compte-rendu n'a pas été relu par les membres présents au conseil de perfectionnement. La direction du département 2SEP s'en excuse et espère que les propos rapportés sont fidèles à ceux tenus lors de ce conseil.

Président : Monsieur Jean BERTSCH

- **Hamid BEN AHMED**, représentant de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
- **Monsieur Jean BERTSCH**, Directeur de l'Ecole Doctorale 456, Président du jury national de l'Agrégation externe en EPS, Doyen de l'UFR STAPS de l'Université Paris 11, Président de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS
- **Eric BILLET**, représentant des anciens élèves du département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
- **Rémi LABARBE**, représentant des élèves de 4^e année du département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
- **Paul DELAMARCHE**, Directeur de l'UFR APS et du laboratoire «M2S» de l'Université Rennes 2 - Haute Bretagne
- **Benjamin GROSJEAN**, représentant des élèves de 2^e année du département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
- **Jean Emile GOMBERT**, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université Rennes 2 - Haute Bretagne
- **Olivier KIRZIN**, responsable de la préparation à l'Agrégation externe en EPS - Département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
- **Samuel LE PUISSANT**, représentant du Syndicat National de l'Education Physique (SNEP)
- **Michèle METOUDI**, représentante de l'Inspection Générale en EPS
- **Jean NORMAND**, représentant du Conseil Général du département de l'Ille et Vilaine
- **Jacques PRIOUX**, Directeur du Département EPS de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
- **Patrice QUINTON**, Directeur de l'Antenne de Bretagne - ENS Cachan
- **Patrice THIRIET**, représentant de la Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS
- **Hassane ZOUHAL**, Sportif de haut niveau

Membres excusés :

- **Thierry BARRANDON**, représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Direction de l'Enseignement Supérieure.
- **Bertrand DURING**, représentant de la Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS
- **Jean Pierre FAMOSE**, représentant du Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- **André LESPAGNOL**, représentant de la Région Bretagne
- **Patrick PELAYO**, représentant de la Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS

Compte rendu de la séance du 23 octobre 2006

Monsieur Quinton ouvre le conseil en remerciant ses membres pour leur présence et évoque la particularité et l'importance de ce conseil de perfectionnement. Il salue la présence de Monsieur Jean Normand, vice-président du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Monsieur Normand, rappelle que la collectivité locale est propriétaire de l'ensemble du campus de Ker Lann et qu'elle créera dans les prochains jours, avec Rennes Métropole, un syndicat mixte qui va se substituer au département dans le but d'intéresser la communauté d'agglomération à la gestion du campus de Ker Lann. Il s'agit alors d'intégrer Ker Lann dans l'ensemble du système universitaire Rennais où il pense que le campus est destiné à jouer un rôle très important, au même titre que d'autres campus plus anciens. Il précise que l'ENS est un établissement extrêmement important de ce dispositif et qu'il est très heureux de participer, avec d'autres collègues de la Région et de Rennes Métropole, au financement de telle ou telle partie ou équipement de cette école. Et il estime que le département EPS apporte une connaissance déterminante dans le domaine du sport, participe à l'épanouissement de cette école, car porteur de grands projets.

Monsieur Bertsch salue les membres de ce conseil ainsi que les étudiants et le personnel de l'école en les remerciant tous d'être présents.

Il précise qu'il assure la présidence de ce conseil de perfectionnement du département EPS pour la dernière fois et qu'il a également démissionné de ses fonctions de président de la C3D, pour des raisons d'indépendance. Il a en effet été nommé par 3 ministres : Roselyne Bachelot, Valérie Pécresse et Bernard Laporte pour coordonner une mission inter-ministérielle sur la formation aux métiers de l'activité physique en France.

I. Approbation du procès-verbal du conseil de perfectionnement du 23/10/2006

Le procès-verbal a été difficile à établir pour des raisons de défaillance techniques lors de l'enregistrement du précédent conseil.

Madame Métoudi, porteuse de la parole de Michel Volondat, présent au précédent conseil de perfectionnement, transmet qu'il souhaiterait faire corriger la page 11 car il estime que proposer une épreuve de rattrapage serait à la limite injurieux pour les jeunes femmes. Monsieur Volondat aimerait que ce soit l'idée de diversifier les épreuves, qu'il avait développé lors du conseil de perfectionnement du 23 octobre 2006, qui soit reprise de telle sorte qu'on prenne en compte les compétences et les appétences féminines. D'autre part, page 13, Monsieur Volondat précise qu'à propos de l'éventuel nouveau nom du département EPS, il prend acte de l'orientation, mais qu'il la regrette.

II- Bilan de l'année 2006-2007

Présentation par Jacques Prioux

Monsieur Prioux remercie les membres du conseil d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée.

Il rappelle dans un premier temps les missions de l'ENS Cachan : l'école prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et plus généralement aux services de l'Etat, des collectivités territoriales de leurs établissements publics, et de l'entreprise. L'ENS exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques et de gestion. Monsieur Prioux explique qu'il est très important de prendre connaissance de ces missions, car elles conditionnent l'ensemble des contenus proposés en termes d'enseignement et de recherche au sein du département EPS. Monsieur Prioux ajoute que ces missions s'appliquent plus particulièrement dans le domaine des sciences pratiques.

1- Le concours d'entrée

Le concours d'entrée est composé d'épreuves d'admissibilité et d'épreuves d'admission. L'épreuve d'admissibilité comporte 3 écrits : une composition des sciences de la vie et de la santé et activités physiques, une composition de sciences humaines et sociales et activités physiques, et une dissertation de culture générale. A l'issue de ces épreuves, un certain nombre de candidats sont éliminés et d'autres retenus pour passer les épreuves d'admission qui sont composées d'une épreuve écrite de langue et de deux épreuves orales : une épreuve de langue et une épreuve APSA sur les activités physiques, sportives et artistiques. Les épreuves d'admission sont également composées de 3 épreuves pratiques sportives dont la natation comme épreuve obligatoire, une épreuve de polyvalence et une autre épreuve d'option.

Chaque année, 10 normaliens sont recrutés.

Le nombre de candidats inscrits à ce concours diminue depuis 2005. Monsieur Prioux s'interroge sur cette diminution. Il se demande si elle ne s'explique pas par la diminution du nombre d'inscriptions en STAPS, constatée depuis deux ans. D'autres éléments de réponse peuvent être avancés comme par exemple la difficulté du concours qui commence à être connu et l'effet du rapport de concours, visible sur internet, qui stipule dans son préambule qu'il est inutile de se présenter au concours si on ne s'y prépare pas. Mais cette diminution est sans doute également due à un manque de communication. Monsieur Prioux explique qu'il essaye de renforcer cette dernière en incitant les élèves normaliens du département à retourner dans leur UFR d'origine pour communiquer sur l'existence du concours. Il précise que ce dispositif existe pour tous les départements de l'école. Les frais de ces déplacements sont d'ailleurs pris en charge par l'ENS. Et en tant que membre de la C3D et de son conseil d'administration, il est amené à rencontrer fréquemment l'ensemble des doyens et directeurs de composantes STAPS et communique ainsi sur le département EPS de l'ENS.

Monsieur Prioux invite le conseil à s'intéresser maintenant au nombre de candidats présents au concours en faisant remarquer que leur proportion,

rapporté au nombre d'inscrits, était de 40% entre 2002 et 2004, et qu'elle est de 70 % depuis 2005. Les étudiants sont donc moins nombreux à s'inscrire, mais le nombre de présents aux épreuves augmente probablement parce qu'ils sont mieux préparés. Il conclut sur ce point en précisant qu'il faut être vigilant et veiller à ce que cette diminution ne perdure pas, en ayant une communication permanente et constante sur le département EPS et sur l'ENS, car beaucoup d'étudiants ne connaissent pas l'existence de cette formation.

Monsieur Prioux s'interroge également sur le genre des candidats à se présenter et à être reçu au concours, car les garçons sont en général toujours plus nombreux que les filles. En 2005, les dix candidats recrutés étaient tous des garçons. Mais il précise que ce phénomène ne date pas de 2005. En 2002, première année d'existence du département et donc du concours, il y a eu une fille de recrutée pour 9 garçons et en 2004, cinq garçons et cinq filles ont été recrutés. En 2006, il y a eu 6 filles et 5 garçons de recrutés alors qu'en 2007, 2 filles et huit garçons ont été recrutés. Pourtant, entre ces deux dernières années, rien n'a changé au niveau du concours : les membres des jurys étaient les mêmes avec une parité recherchée entre les hommes et les femmes, et également entre les membres du jury provenant de Rennes et ceux provenant d'une autre université. Lorsqu'on étudie le ratio homme, femme passant les épreuves d'admissibilité et ensuite celles d'admission, on observe que quelque soit l'année, le nombre de garçon à se présenter à ces épreuves est toujours supérieur à celui des filles. Aussi, pour Jacques Prioux, l'explication de ces différences en fonction du genre n'est pas seulement due à l'organisation du concours elle-même, mais elle découle surtout, en aval, du nombre de jeunes femmes nettement inférieur à celui des garçons, à se présenter au concours. Monsieur Prioux précise qu'une enquête sociologique sur le genre devrait voir le jour. Elle concernerait les différents concours de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, pas seulement le département EPS. Monsieur Prioux propose également de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir sur l'organisation du concours EPS, sa pertinence, pour éventuellement proposer des modifications.

Monsieur Prioux rappelle ensuite la dimension nationale du concours. Il montre en effet que les candidats au concours et in-finé les normaliens recrutés proviennent de toutes les académies Françaises. Ce constat semble vrai depuis l'existence du concours.

Monsieur Thiriet fait remarquer que la proportion de garçons et de filles est, selon lui, comparable à celle observée dans les amphithéâtres des composantes STAPS et que par conséquent, il ne lui semble pas anormal de la retrouver dans le pourcentage de réussite au concours de l'ENS. Cependant, sur le faible nombre de candidats au concours, il précise qu'au-delà de la difficulté du concours, il pense qu'on peut s'interroger sur l'hétérogénéité des formations dispensées dans les différentes UFR. Car certaines auront une politique de formation qui ne sera pas forcément la même que d'autres UFR : on insistera sur tel ou tel point, qu'il s'agisse de l'activité physique et sportive ou du poids des sciences humaines et sociales ou encore des sciences de la vie et de la santé. Par conséquent, Monsieur Thiriet estime que l'on peut s'attendre à ce que les candidats d'une UFR ne perçoivent pas la difficulté du concours au travers de leur formation, de la même manière que ceux d'une autre UFR. Aussi plaide-t-il en faveur d'une définition d'épreuves qui laissent un peu d'espoir à des candidats qui sont issus de composantes où il existe un déséquilibre dans les formations.

Monsieur Zouhal, fait remarquer qu'il lui semble que le concours s'appuie sur un programme proposé aux étudiants ce qui de ce fait invalide l'argument de l'hétérogénéité.

Monsieur Grosjean considère que le faible nombre de candidats présents est essentiellement dû à un manque de lisibilité du département, notamment sur internet. Il estime que le site internet du département EPS n'est pas digne d'une institution comme l'ENS. Les informations qui y figurent sont obsolètes. Il pense qu'une remise en question est nécessaire pour créer un site de qualité qui soit au niveau du département et d'une Ecole Normale Supérieure.

Monsieur Prioux acquiesce, même si il précise qu'il ne se serait pas exprimé en ces termes. Il informe qu'il donne les informations, mais que techniquement personne dans le département n'est compétent pour les relayer sur le site internet. Ce problème de compétence du personnel devrait être résolu très prochainement avec la refonte de tout le site de l'école qui aboutira aussi à la mise à jour du site du département.

Monsieur Quinton précise que depuis 18 mois, l'ENS Cachan travaille sur un nouveau site internet et que de nouveaux outils seront mis en place dans les semaines qui viennent et qu'ils permettront de faire des choses beaucoup plus élaborées en termes de communication. Mais il rappelle que beaucoup de travail a déjà été fait à l'ENS Cachan Bretagne depuis l'arrivée, il y a un an, de Cécile Bruneau, la chargée de communication.

Monsieur Grosjean aborde le concours plus particulièrement, en rappelant l'incident qui s'est produit lors de la session 2007 du concours : une élève admise dans un premier temps a reçu une lettre l'informant qu'elle ne répondait pas aux critères d'inscription ayant passé le concours trois fois et non deux fois comme le stipule le règlement. Suite à cela, Monsieur Grosjean précise que les élèves du département souhaiteraient que, dans un premier temps, les conditions d'accès au concours apparaissent mieux sur le site du département, clarifiant ainsi les choses, et que dans un second temps, la sélection se fasse dès le départ, c'est-à-dire que les candidats qui ont déjà passé deux fois le concours et/ou validé un master 1 ne puissent pas s'inscrire.

Monsieur Prioux rappelle que le département est, dans ce cas, un prestataire de service et que tout cela est géré par le service concours.

Monsieur Le Puissant, représentant du syndicat national de l'éducation physique (SNEP), souhaite éclaircir un point en précisant que la limitation du nombre de présentation au concours n'est valable que pour les départements proposant une troisième voie, ce qui n'est pas le cas du département EPS et qu'à ce titre, la limitation au concours n'est pas acceptable. Il s'interroge sur la certitude que l'on peut avoir quant aux promotions de 2005-2006 : certains de ces élèves normaliens ne se sont-ils pas présentés plus de deux fois au concours ? Car l'étudiante a été recalée parce qu'une autre étudiante a fait valoir son droit.

Monsieur Prioux rappelle qu'il n'a pas d'élément de réponse car seul le service concours est compétent et habilité à répondre à ces questions.

Monsieur Grosjean évoque à nouveau le système de recrutement en critiquant la possibilité de s'inscrire soit en L2, en L3, soit en ayant déjà validé le CAPEPS, ce qui pose selon lui des problèmes d'organisation des cours au niveau du département, mais aussi en terme d'équité vis-à-vis des étudiants.

Monsieur Prioux admet que cela pose effectivement beaucoup de problèmes, mais que cette situation est légale car pour postuler, les candidats doivent être titulaires d'un L2 STAPS sans qu'il y ait de limite d'âge. Il en a lui-même parlé de nombreuses fois à Claire Dupas, directrice de l'ENS Cachan et Eric Savaterro, directeur de la formation de l'ENS Cachan.

Monsieur Bertsch convient que toutes les idées exprimées lui paraissent parfaitement justifiées, mais néanmoins il rappelle que le conseil de perfectionnement a pour rôle de perfectionner la formation dispensée au sein du département EPS, alors que les conditions d'éligibilité au concours relèvent d'une structure administrative de l'école et qu'il faut alors bien faire le distinguo. Cependant, il informe que toutes ces remarques sont notées et que le directeur les fera remonter. Enfin, il précise qu'il souscrit à l'idée de procéder à une large publicité sur les conditions d'accès au concours et à la formation au sein de l'école, car pour lui ces informations doivent être publiques. Il propose au directeur de l'école, dans l'intervalle de la refonte totale du site internet de l'école, d'utiliser le site internet de la C3D disposant d'un webmaster actualisé tous les jours. Ce site intermédiaire de l'école permettrait aux étudiants, en attendant que le site de l'école soit mis à jour, d'avoir accès aux informations.

Monsieur Ben Hamed, pense qu'il serait en effet judicieux de mettre en avant les critères de présélection pour ne pas emmener les candidats jusqu'au concours sachant qu'ils ne sont pas éligibles.

Monsieur Grosjean pense qu'il serait aisé pour le service concours de vérifier le nombre d'inscriptions au concours des candidats ainsi que leur nombre de crédit européens. Ainsi, avec une sélection en amont on éviterait de très regrettables incidents.

Concernant la baisse de candidats au concours, Monsieur Ben Hamed, fait remarquer que dans le département mécatronique il semble y avoir une corrélation entre le nombre de candidats à se présenter au concours d'entrée et le nombre de postes à l'agrégation (qui a considérablement baissé). Il pense qu'il n'est pas nécessaire de souhaiter enregistrer 300 candidatures pour in fine ne proposer que 10 postes au concours et que la course à la quantité n'est pas forcément une obligation à la qualité.

Monsieur Prioux précise qu'on ne peut pas limiter l'existence du département EPS à la préparation à l'agrégation et que les étudiants doivent savoir que la finalité de l'entrée à ce département n'est pas l'agrégation, même si il souhaite qu'ils la passent. Il souligne que les missions de l'ENS sont très claires et que l'Etat n'investit pas sur les départements de l'ENS pour que les élèves, in fine, soient enseignants dans les collèges et les lycées. La finalité est que la plupart des élèves qui sortent des départements de l'ENS soient chercheurs ou enseignants-chercheurs. C'est en luttant contre cette logique, qu'il sera possible d'abolir cette corrélation.

Monsieur Ben Hamed objecte qu'on peut être contre cette finalité, mais qu'en fin de compte, ce sont les élèves qui décident. Le nombre d'élèves qui rentrent à l'ENS et qui passent l'agrégation est de 100%. Aussi, on a beau dire qu'ils seront de futurs Nobels, leur intérêt, leur bouée de sauvetage, c'est d'abord le concours de l'agrégation.

Monsieur Delamarche intervient sur plusieurs des points évoqués précédemment. Il considère tout d'abord que pour éviter les incidents liés aux inscriptions, il y a un système de vérification très simple à mettre en place. Puis, concernant le nombre de candidats à se présenter au concours, il estime que le problème est multifactoriel et qu'après avoir interrogé les étudiants au sein de son UFR, il pense que ces derniers connaissent très bien leurs valeurs, ils savent si le concours d'entrée est fait pour eux ou pas. Ce point semble être plus sensible chez les filles car elles s'autocensurent plus facilement et donc postulent moins à ce concours.

Monsieur Thiriet indique que le profil des candidats et des étudiants entrant en STAPS est en train d'évoluer, avec un pourcentage de plus en plus important d'étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel. Il se demande si un étudiant titulaire d'un baccalauréat professionnel peut envisager d'intégrer l'Ecole normale supérieure.

Monsieur Le Puissant s'interroge sur le fait de ne pas avoir obtenu de réponse du directeur de l'antenne concernant le dysfonctionnement constaté lors du dernier concours.

Monsieur Quinton lui rappelle que cette affaire a fait l'objet d'une requête devant le tribunal administratif qui a rendu un jugement qu'il ne se permettra pas de commenter. Cependant, il communiquera sur ce point avec le service concours de l'ENS.

Monsieur Bertsch consent qu'un certain nombre de points reste à éclaircir, qu'ils ont été notés et qu'ils seront transmis aux instances compétentes : conseil d'administration, service juridique, ...etc. Il remercie Monsieur le Puissant pour ses remarques qui suivront leurs cours sans être éludées, en faisant toutefois remarquer qu'il s'agit aujourd'hui d'un conseil de perfectionnement. Il invite ensuite Monsieur Prioux à poursuivre sa présentation avec le bilan de l'agrégation.

2 – Bilan de l'agrégation

Monsieur Prioux reprecise que c'est en 2005 que la première promotion a passé l'agrégation, il y avait alors 36 postes. Huit normaliens sur dix ont été reçus cette année là, avec une élève du département majeure du concours. En 2006, il y avait 15 postes au concours : huit normaliens sur onze ont été reçus avec un élève du département major du concours. En 2007, c'est huit normaliens sur neuf qui ont été reçus, le neuvième ayant abandonné en cours d'épreuves pour des raisons personnelles. La majeure du département était une élève du département. Les élèves du département EPS obtiennent donc de bons résultats à l'agrégation externe en EPS. C'est vrai aussi pour les auditeurs libres que le département présente chaque année, ce à quoi Monsieur Prioux tient énormément. Il fait remarquer que ces bons résultats sont le fruit d'un travail dont il tient à féliciter

Olivier Kirzin, responsable de l'agrégation. Il explique que le département a chaque année, le souci de modifier cette préparation, de l'adapter aux nouveaux programmes, de tenir compte du retour des étudiants. Cela participe de l'amélioration des résultats, car l'objectif et la mission du département sont d'atteindre le 100% d'admis, malgré les craintes face à la probable diminution des postes. Monsieur Prioux en profite également pour rappeler que la 3^{ème} année de scolarité, en plus d'être une année de préparation à l'agrégation, est aussi une année de réflexion sur l'éducation physique et sportive.

Monsieur Bertsch souhaite qu'on relativise les craintes concernant une possible diminution des postes, car la publication des postes n'est pas encore effective. Il a d'ailleurs interrogé le cabinet du ministre la veille et aucune information sur le nombre de postes n'a été communiquée. Il met alors le conseil en garde en précisant que tout chiffre participe de projections qui vont de la simple fantaisie à la peur, à l'angoisse.

Monsieur Quinton précise que Madame Dupas, ainsi que d'autres directeurs d'ENS, pensent qu'il serait souhaitable que les ENS connaissent le nombre de postes à l'agrégation avant les congés de Noël, car même si l'agrégation n'est pas une obligation, cela peut-être très gênant pour un département qui prépare des élèves à ce concours lorsqu'il n'y a aucun poste, comme cela s'est vu l'année dernière.

Monsieur Bertsch annonce qu'en tant que Président de l'agrégation, il a déposé une demande auprès du ministre, sur la base d'un argumentaire rendu public, pour que le nombre de postes soit augmenté par rapport à l'année dernière. Il a demandé 25 à 30 postes en souhaitant que, si il n'y avait pas de créations de postes, il y ait en tout état de cause la possibilité de redistribuer des postes entre les concours, pour procéder à un jeu de vase communicant. Cela permettrait d'éviter que l'agrégation externe ne devienne un tel «*trou de souris*», qu'elle tue les velléités des étudiants et les formations. Il précise qu'il n'a pas eu de réponse officielle du ministre car la conjoncture est telle que ce dernier ne souhaite pas communiquer un quelconque chiffre qui pourrait être utilisé de telle ou telle façon.

Monsieur Ben Hamed souhaite réagir en évoquant un scénario où il y aurait une diminution importante du nombre de postes à l'agrégation. Dans ce cas, le département devrait finalement redéfinir sa mission. Comment un département va-t-il gérer une concurrence interne dans le cas, par exemple, où huit postes seraient ouverts à l'agrégation pour dix normaliens préparés ? Monsieur Ben Hamed souligne l'importance de la présence des auditeurs libres dans les départements. Il considère qu'ils apportent une dynamique à la formation, mais il s'interroge sur le devenir de ces élèves quand ils échouent (et c'est la grande majorité) à l'agrégation. Certes, ils retournent chez eux avec une formation, mais cette dernière n'est pas reconnue.

S'agissant du département EPS, Monsieur Prioux répond que si ces étudiants ne peuvent effectivement pas capitaliser, en termes de diplômes, leur formation, ils l'utilisent le plus souvent l'année suivante en préparant à nouveau l'agrégation et très souvent le CAPEPS. Monsieur Prioux précise à nouveau que les auditeurs libres sont très importants pour le département et que chaque année, il reçoit environ 10 à 15 dossiers qu'il expertise avec Monsieur Kirzin. Finalement, peu

d'entre eux sont retenus, car le niveau de la majorité des candidats ne correspond pas à ce qu'on attend d'eux.

Monsieur Kirzin confirme que d'une manière générale, les auditeurs libres qui échouent réintègrent une préparation à l'agrégation, ailleurs qu'à l'ENS, ou encore qu'ils suivent la préparation au CAPEPS à Rennes 2.

Monsieur Ben Hamed émet l'idée qu'il y a dans cette préparation à l'agrégation comme un circuit de formation continue, c'est-à-dire qu'on peut prendre des certifiés qui tentent l'agrégation, mais que l'aspect fondamental est la formation continue même s'ils n'ont pas l'agrégation. Le niveau de ces derniers est amélioré et ils sont «réinjectés» dans le milieu scolaire.

Monsieur Prioux insiste sur le fait qu'il s'agit d'une année de préparation à l'agrégation, et qu'elle est centrée uniquement sur cela. Même si les conférences du vendredi matin sont ouvertes au public.

Monsieur Bertsch complète qu'on peut voir un paysage multiple : l'agrégation est une cible, mais qu'il y a aussi d'autres objectifs comme la recherche, la formation continue qu'il pense être en plein développement dans le domaine de l'EPS.

3- Relations internationales

Monsieur Prioux poursuit sa présentation en présentant le bilan des relations internationales qui se solde par l'absence de conventions avec des Universités étrangères, malgré de multiples tentatives. Par contre, il précise qu'un certain nombre d'étudiants du département EPS séjournent à l'étranger dans le cadre de conventions entre Rennes 2 et des Universités étrangères et qu'il y a de plus en plus de demandes dans ce sens. Il existe une volonté politique de la direction du département EPS pour inciter les élèves du département à séjournier à l'étranger, mais tout reste à faire. L'éloignement du service des relations internationales de Cachan ne facilite pas une gestion efficace de ce dossier des relations internationales. Pour proposer des stages recherche aux étudiants monsieur Prioux souhaite désormais passer par l'intermédiaire des laboratoires français avec qui le département EPS collaborent, pour identifier des laboratoires étrangers et mettre en place des conventions entre le département EPS et ces derniers.

3- Formation doctorale

Monsieur Prioux rappelle qu'une des missions de l'ENS Cachan est de former ses élèves à et par la recherche et de les inciter à poursuivre en formation doctorale. Monsieur Prioux rappelle également qu'il existe des allocations de recherche couplées à un monitorat (ARC) spécifiques aux normaliens. 70% des demandes sont acceptées sur l'ENS Cachan. Ainsi, un grand nombre d'élèves normaliens reçoit un financement pour suivre une formation doctorale. Cependant, au sein du département EPS le bilan est mitigé : en 2005, une seule demande d'ARC sur une demandée et en 2006, trois demandes d'ARC sur quatre demandées ont été obtenues. Monsieur Prioux précise que ces résultats sont aussi importants que les résultats à l'agrégation externe en EPS. Il précise également qu'il se fixe comme objectif à atteindre 70% des élèves du département à poursuivre en formation doctorale. C'est la moyenne des autres départements de l'ENS.

Monsieur Ben Hamed demande où se trouvent les trois allocataires de 2006.

Monsieur Prioux répond qu'ils sont partis à Strasbourg, Montpellier et Paris, par manque de ressources locales sur Rennes 2 en Sciences Humaines et Sociales.

Monsieur Delamarche précise que les doctorants avaient choisi des thématiques qui n'étaient pas développées dans la région. Il ajoute que pour pouvoir bénéficier d'une allocation de recherche couplée, il faut répondre à des critères d'excellence. C'est vrai pour les doctorants et pour les laboratoires. Monsieur Delamarche s'interroge sur l'existence en STAPS et dans le domaine des SHS de ce type de laboratoire sur Rennes 2.

Monsieur Quinton souhaite apporter sa perception extérieure des deux champs de recherche du département EPS : sciences de la vie et sciences humaines et sociales. Il précise que l'école cherche à obtenir une forme d'équilibre sur la durée, mais qu'étant dans de tous petits nombres, elle doit obligatoirement s'assurer qu'une grande partie des élèves normaliens partent. Pour certains départements, la règle est un tiers maximum sur la région. A terme, l'école souhaiterait trouver un équilibre sur les deux champs disciplinaires.

4-Le département EPS et les laboratoires de recherche

Monsieur Prioux rappelle qu'il est le seul enseignant chercheur au sein du département EPS. Fort de ce constat, et comme c'est le cas pour de nombreux laboratoires de l'école, le département EPS ne cherchera pas à créer son propre laboratoire mais il développera des travaux de recherche en s'appuyant sur les laboratoires locaux de l'université de Rennes 1 et de Rennes 2.

4-1.Le projet de plateforme M2S

Monsieur Prioux rappelle que le département EPS a pour laboratoire d'appui le laboratoire M2S (Mouvement, Sport et Santé) de Rennes 2, dirigé par Monsieur Paul Delamarche. Ce laboratoire est officiellement laboratoire d'appui du département EPS depuis le conseil scientifique du 1^{er} février 2005. Monsieur Prioux apporte ensuite quelques informations au sujet du projet de plateforme de recherche nommée M2S. Il rappelle que le conseil général avait missionné l'ancien directeur de l'antenne de Bretagne, Michel Nusimovici, pour la rédaction d'un livre blanc sur les objectifs à plus ou moins long terme du campus de Kerlann en termes de recherche/Développement et de formation. Ainsi, plusieurs axes ont été déclinés, dont celui du mouvement humain en recherche et technologie, axe animé par Monsieur Prioux et Monsieur Delamarche. L'ENS Cachan Bretagne, porteuse du projet M2S, l'a déposé dans le cadre du CPR 2007-2013, et a reçu un appui total des collectivités territoriales suivantes : Rennes métropole, conseil général et conseil régional. Cette plate-forme de recherche accueillera le laboratoire M2S dans sa totalité. Le financement obtenu est de 7 millions 125 000 euros. Ce projet de plateforme M2S revêt une importance considérable pour le département EPS et l'antenne de Bretagne.

Monsieur Normand confirme qu'il est fermement attaché à ce projet et qu'il sera honoré par la collectivité.

Monsieur Quinton intervient sur un autre aspect du développement du campus de Ker Lann avec la reconnaissance de ce campus par la technopole de Rennes Atalante comme site de développement dans un domaine qui concerne à la fois le mouvement, la mécanique, la productique et les axes liés à la santé. Il souligne l'importance de cette reconnaissance qui conforte les activités de l'école.

4-2. Les laboratoires de sciences humaines et sociales

Monsieur Samuel Le Puissant s'interroge sur la place de la recherche en sciences humaines et sociales au sein du département EPS.

Monsieur Paul Delamarche apporte deux éléments de réponse. Il précise que localement un certain nombre de laboratoires en Sciences humaines se sont regroupés dans un seul et même laboratoire en Sciences de l'éducation. Il en est un peu de même en Sciences sociales ou au sein d'un laboratoire unique d'environ cinquante personnes, une dizaine de personnes travaillent dans le domaine de l'activité physique. Il peut donc y avoir à terme un laboratoire d'appui en SHS pour le département 2SEP.

Monsieur Jacques Prioux rappelle qu'il souhaite qu'à terme il y ait un laboratoire de recherche d'appui en sciences humaines et sociales, et si possible Rennais, pour le département 2SEP.

Monsieur Jean Bertsch précise qu'il a travaillé, l'année dernière et avec le président Gombert, sur un projet d'école doctorale sur le grand ouest. La direction générale de l'enseignement supérieure s'appuie sur les deux grandes écoles doctorales qui existent dans le domaine des STAPS : celle que Jean Bertsch a eu l'honneur de diriger sur Paris et celle du grand sud qui s'étend de Nice à Perpignan. Des travaux menés récemment laissent supposer une orientation de la recherche non plus vers des écoles doctorales de site mais bien vers des écoles doctorales en réseau. Il semblerait que dès que les universités de l'ouest et du grand ouest déclareront qu'elles se sentent prêtes, la tutelle ne verrait pas d'un mauvais œil la création d'École Doctorale de ce type là dans la région ouest de la France : ce qui veut dire un rassemblement de laboratoires qui vont des sciences humaines les plus molles aux sciences de l'ingénieur les plus dures ou même aux sciences de la matière.

Monsieur Jean-Emile Gombert ajoute qu'il défend l'absence de frontières entre les établissements concernant la recherche. Il pense qu'il faut absolument raisonner au moins sur un ensemble Rennes 1, Rennes 2. Mais il y a aussi la réalité des universités de Haute Bretagne avec l'opportunité d'avoir des instruments qui aident à promouvoir l'excellence de la recherche. Les restructurations sont nécessaires, avec un préalable. Concernant le versant sciences de la vie en STAPS, il a été possible de construire quelque chose de qualité car il y avait suffisamment d'enseignants chercheurs. Dans les autres domaines, il y a besoin de renforcer les effectifs des bons chercheurs. Il va falloir être très attentif dans les établissements, au niveau de recrutement. Les procédures de recrutement doivent évoluer : le nombre de membres recruteurs extérieurs à l'établissement sera plus nombreux, au moins 50 % présent lors des

sélections. Il va falloir que l'ENS Cachan soit très présente dans ces comités de sélection à Rennes 2 et ailleurs, pour faire des recrutements qui soient ciblés en direction de construction de laboratoire, fédération, de réseau et de laboratoire de qualité.

Monsieur Jean Bertsch remercie les participants à ces débats qui, selon lui, attestent de la richesse de cette école. Il note le développement du département EPS sous l'impulsion de Jacques Prioux et de Patrice Quinton. Même si il existe encore des imperfections il observe un développement assez extraordinaire de cette école qui joue pleinement son rôle emblématique. Derrière son appellation se cachent selon monsieur Bertsch des virtualités, des fantasmes, des interprétations pour certains ou des volontés politiques pour d'autres, ou tout à la fois. Cela l'amène donc tout naturellement au second point de l'ordre du jour : l'appellation du département EPS.

III- Appellation du département EPS

Monsieur Jean Bertsch rappelle que c'est un débat qui a déjà eu lieu l'année précédente et que par manque de temps mais aussi parce qu'il pensait qu'il fallait que les choses mûrissent, il l'avait reporté.

Monsieur Jean Bertsch souligne que la direction de l'ENS a fait un effort de concertation sur ce nom auquel il a été associé et tient à la remercier. Le SNEPS lui a très récemment adressé une contribution qu'il a lue attentivement. Jean Bertsch pense que le conseil est dorénavant mûr pour avoir un débat passionné et non passionnel sur ce sujet ce qui permettra ensuite à la direction de l'école, avec les prérogatives qui sont les siennes, de faire les propositions qu'elle agréera sur la base de ces concertations préalables et des débats qui auront lieu aujourd'hui. Il souhaite que les propos ne se limitent pas à contester les propositions que les uns ou les autres pourront émettre, mais à appuyer avec force les propositions de chacun et aborder les choses sur un mode constructif et non sur un mode négatif : tout le monde y gagnera.

Monsieur Patrice Quinton stipule que l'appellation doit correspondre aux objectifs et missions du département, qui lui sont assignées par l'ENS. Il a constaté qu'il y avait une différence entre l'appellation actuelle et l'ensemble de ses missions. Patrice Quinton rappelle que les missions de l'ENS sont la formation à l'enseignement supérieur et à la recherche, d'une façon globale, même si il n'y en a aucune d'exclusive. Un autre point essentiel est qu'il souhaite donner à ce département, comme à d'autres, une lisibilité internationale et le nom du département est très important de ce point de vue là. Ce sont là toutes les raisons pour lesquelles il souhaite réfléchir sur le changement d'appellation du département.

Monsieur Jean Bertsch précise que le département a plusieurs objectifs qu'il souhaite rendre très lisibles. L'ENS souhaite une lisibilité internationale de manière à ce que le département soit repéré dans la communauté scientifique internationale. Il propose d'additionner tous les critères sans aucune exception et que l'ensemble des propositions qui sortiront de cette séance sera proposé à la direction de l'école qui fera le choix. Chacun défendra son nom, son point de vue, argumentera.

Monsieur Samuel Le Puissant, informe qu'il a souhaité rendre le débat public car le SNEPS considère qu'il serait malhabile de considérer que le débat sur le nom du département EPS d'une ENS puisse se restreindre à un conseil de perfectionnement interne et souhaite ouvrir ce débat à la communauté STAPS et EPS. Il considère que le changement de nom de ce département n'est pas anecdotique, mais que l'enjeu est l'avenir d'une des formations du service public dispensée par l'ENS. Il a d'ailleurs reçu une prise de position de l'association des enseignants d'EPS (AEEPS) qui s'insurge avec vigueur devant le projet de changement de nom du département EPS. Elle voit dans ce projet, une nouvelle preuve de soumission et de dilution de la discipline scolaire EPS dans un champ scientifique incertain déjà largement occupé par les sciences et techniques des APS avec peu de profit pour l'EPS. Elle considère que ce dont la nation et le service public d'éducation physique français ont besoin, c'est d'un lieu permettant de porter au plus haut niveau la création de connaissance et la formation scientifique d'intervenants dans le champ de l'action éducative par la pratique des activités culturelles liées à l'engagement corporel. L'AEEPS s'interroge sur la vocation de l'ENS et demande que le département conserve son nom EPS avec ses missions originelles.

Monsieur Jean Bertsch garanti à nouveau que toutes les propositions de nom seront sur une même liste transmise à l'école de façon à ce que les choses ne se règlent pas sur un mode insurrectionnel, passionnel mais sur un mode très objectif et laissant les prérogatives d'arbitrage aux personnes dont c'est la responsabilité, comme dans les conseils d'université.

Monsieur Samuel Le Puissant demande plus de précisions sur le timing et la méthodologie pour ce changement de nom : qui l'a décidé, quand ? Et il aimerait connaître la justification précise de la nécessité, du besoin, de l'envie de supprimer cette appellation ? Questions qu'il juge fondamentales. Il pense également, qu'il serait préférable d'avoir un débat au préalable sur ces points.

Monsieur Jean Bertsch s'étonne d'avoir à répéter les arguments déjà exposés par le directeur.

Madame Michèle Métoudi souligne qu'il est assez rare que dans un conseil de perfectionnement quelqu'un vienne mandaté par l'ensemble d'un groupe comme c'est le cas aujourd'hui. Elle précise ensuite que l'inspection générale n'a pas de nom à proposer, mais des arguments ainsi que la demande de maintien dans le nom, quel qu'il soit, de l'EPS. L'inspection générale y tient beaucoup, et il ne faut pas s'imaginer que c'est parce que c'est une vieille dame réactionnaire attachée à l'EPS car née dans l'archéologie de l'éducation physique et sportive. L'inspection générale entend bien les missions de l'ENS, qui viennent d'être rappelées à plusieurs reprises et veut vraiment en tenir compte. Elle tient cependant à ce que le terme EPS soit maintenu. En effet, il lui semble qu'à travers le nom de l'école normale supérieure, il y a une valorisation symbolique d'une discipline scolaire qui en a besoin. Quand l'inspection générale va travailler dans des zones d'éducation prioritaire, zones d'ambitions réussite, c'est-à-dire les plus difficiles des collèges de zones d'éducation prioritaire, elle s'aperçoit que les professeurs d'EPS sont moteurs. Ils ont besoin d'un retour sur cette dynamique extrêmement importante qui est la Loi. Ce sont des gens qui portent les lieux de difficultés en France, en termes d'écoles. C'est ce qu'elle

constate avec tous les collègues sur le terrain. Donc, c'est d'abord une demande de retour.

La deuxième raison est du même ordre car quand l'inspection générale va dans les lycées et les collèges, elle remarque que les enseignants d'EPS sont certes des enseignants, mais qu'en même temps, ils ont des difficultés par rapport au message qu'ils peinent à faire passer concernant ce que cette discipline apporte à la formation de la personne. Ils savent très bien faire passer ce que l'EPS ajoute à la normalisation de la personne : lutte contre la violence, pour le respect de l'arbitre ... La difficulté, aujourd'hui, est de faire passer dans les collèges et les lycées ce que l'EPS apporte en termes d'apprentissages ou de travail sur la personne, qui va permettre à cette dernière d'apprendre à apprendre. Ils leur font maîtriser leur latéralisation et Michèle Métoudi rappelle que tous autour de cette table savent qu'en matière de lecture, c'est essentiel. Sauf qu'on n'arrive pas à le faire passer dans les collèges. Et la troisième remarque consiste à dire que pour l'instant, il y a encore des normaliens sur les terrains de sport du secondaire et que ce sont d'excellents enseignants. Dans cette discipline qui a besoin d'un « leadership » intellectuel, c'est extrêmement intéressant d'avoir quelques leaders qui ne sont pas seulement de vieux baroudeurs. Ces normaliens sur le terrain sont également importants car il y a un déficit de théorisation immédiate, partagée sur le terrain et c'est avec eux qu'on peut faire valoir cela dans l'immédiat. Ils sont également indispensables pour travailler sur la recherche en EPS, sur toutes les dimensions des activités physiques et sportives, de la motricité, du loisir. Mais il y a aussi besoin de recherches en EPS sur ce qu'on enseigne dans les lycées et les collèges et sur comment on l'enseigne. Et pour faire cette recherche là, l'inspection générale comptait sur l'ENS. Pensant également que pour faire cette recherche, c'est peut-être pas mal d'avoir fait un tout petit tour sur le terrain. Michèle Métoudi convient qu'un normalien qui va dans un collège ou dans un lycée n'est pas fait pour y rester, mais elle affirme que c'est très important qu'il y aille si sa recherche porte sur le cœur même de l'EPS. Elle invite le conseil à réfléchir sur l'importance de connaître le terrain de la pratique, de l'enseignement éducatif, physique et sportif : ce terrain qui fabrique des hommes et des femmes construits avec leur corps et grâce à leurs corps. Sur ce terrain là, il y a besoin de chercheurs et l'inspection générale pense que ce serait bien que l'ENS affiche qu'elle lui donne des forces et c'est cet affichage qu'elle lui demande.

Monsieur Eric Billet s'interroge sur l'éventuelle possibilité de partir de la proposition du nom avancé par le département pour ensuite débattre de façon constructive.

Monsieur Jean Bertsch s'étonne de cette incompréhension en stipulant que le directeur venait de rappeler les objectifs pour lesquels cette question était posée depuis un an, et que faute de sensibilité commune, il avait été demandé de différer en orchestrant une réflexion individuelle dont le conseil prend acte aujourd'hui.

Monsieur Patrice Quinton rappelle qu'il s'agit de mettre en accord les missions et les objectifs du département EPS dans le nouveau nom qui lui sera donné. L'éducation physique et sportive n'est pas l'unique objectif de ce département. Il réaffirme écouter toutes les propositions.

Monsieur Jacques Prioux souhaite répondre à Michèle Métoudi en précisant qu'il est très sensible à ce qu'elle vient de dire, mais que cependant, elle est restée très axée sur les normaliens dans les collèges et lycées. Or, il pense que l'ENS n'a pas vocation à former des enseignants pour qu'ils le soient dans les collèges et les lycées. Il précise également que pour l'instant, l'orientation qui est prise en termes d'activités de recherche au sein du département EPS, compte tenu du projet M2S et de son champ scientifique d'appartenance (SVS) n'est pas ciblée sur l'EPS. Il encourage l'inspection générale, de façon tout à fait amicale, ainsi que tous les enseignants chercheurs, les enseignants et tous les acteurs de l'éducation physique et sportive d'aller visiter tous les travaux qui se font dans son domaine de recherche et qui peuvent énormément apporter à l'EPS. Il précise qu'au sein du labo M2S, il y a des travaux comme les siens qui intéressent directement l'EPS, sans qu'elle soit son objet d'étude.

Madame Michèle Métoudi intervient en mentionnant qu'elle a sans doute du mal se faire entendre, car elle n'a jamais pensé que les autres recherches autour du corps, du mouvement, de la santé etc, n'apportaient pas à l'EPS, car cela n'aurait pas de sens de dire cela. En revanche, elle pense qu'il y a une ossature interne à l'EPS, qui à l'heure actuelle est fragile et qu'il y a très peu de travaux qui portent dessus. C'est pour elle, l'objet le plus difficile à cerner en EPS, et que c'est auprès d'une élite qu'on peut trouver les chercheurs qui ont la force de le faire. C'est pourquoi elle s'inscrit là, mais certainement pas, précise-t-elle, en dédaignant toutes les autres recherches. Elle rappelle qu'elle a elle-même été longtemps enseignant-chercheur et qu'elle a travaillé sur la sociologie du sport et non sur l'EPS. Mais elle fait aujourd'hui appel à l'élite pour renforcer la fragilité de l'EPS et reprecise que l'inspection générale souhaiterait, à ce titre que le nom EPS apparaisse dans la nouvelle appellation.

Monsieur Paul Delamarche souhaite relever quelques points et répondre à quelques interrogations. Il débute en précisant qu'il est très sensible à un point développé par Michèle Métoudi : la valorisation symbolique, car l'ENS peut être un moteur pour l'ensemble de la discipline. Sur la recherche en EPS, il indique que son expérience dans le domaine de la recherche lui a montré qu'il ne connaît pas de chercheur en EPS. Il connaît des chercheurs dans différentes disciplines, qui parfois peuvent se réunir et apporter alors beaucoup à l'EPS. Mais il croit que le chercheur en EPS n'existe pas car il faudrait être capable d'appréhender l'ensemble des disciplines et il ne voit pas comment on valoriserait simplement l'éducation par un groupe de travail. Monsieur Delamarche poursuit ensuite sur le changement d'appellation du département EPS en considérant que les raisons de cette modification sont un manque de lisibilité au plan national et international. Il considère en effet qu'il y a un véritable handicap lorsqu'on s'adresse aux universités et aux laboratoires étrangers qui reconnaissent les gens sur la validation de leurs diplômes, de leurs contenus, mais aussi sur leurs titres et de là où ils viennent. L'EPS a, de surcroît, une certaine connotation et est porteuse d'une certaine symbolique qui ne correspond que rarement à ce que recherchent les laboratoires qui veulent mettre en place un certain nombre d'accords. Ensuite, il estime qu'il est important que le nom science figure dans le nouveau nom donné au département, et qu'il comprenne également un terme qui renvoie à la recherche de manière forte.

Monsieur Jean Bertsch récapitule les différents critères demandés pour une nouvelle appellation du département EPS : lisibilité internationale, EPS, sciences et recherche.

Monsieur Eric Billet insiste sur le fait qu'il souhaiterait, étant donné qu'il y a un changement de nom du département, que les personnes désireuses de changer ce nom fassent leur proposition et qu'il reste tout à fait enclin à donner son point de vue.

Monsieur Jean Bertsch affirme que cela est possible, même s'il considère que le directeur a eu l'excellente idée de pouvoir laisser s'exprimer tous les avis permettant ainsi que tous les noms possibles puissent être soumis aux décideurs. Il s'agit pour lui d'une formule extrêmement ouverte, contrairement à une proposition qui aurait cristallisé le débat et aurait certainement privé d'une nouvelle intelligibilité qu'on trouvera peut être dans une autre proposition. C'est la raison de ce choix de stratégie.

Monsieur Olivier Kirzin souligne qu'il est contradictoire que ceux qui ne sont pas convaincus du changement de nom doivent faire une proposition. Il estime la démarche inversée.

Monsieur Jacques Prioux reprecise qu'à l'issue de plusieurs réunions, les participants ont pensé qu'il était plus judicieux de demander des propositions mais pas en réaction à une proposition de la direction. Il leur a semblé que c'était une méthode plus constructive. Il livre cependant sa proposition : Sciences de l'activité physique.

Monsieur Samuel Le Puissant dévoile à son tour la proposition du SNEPS : sciences et techniques des interventions dans le champ des APSA.

Patrice Quinton s'explique à nouveau en précisant qu'il n'est pas porteur d'un nom mais qu'il écoute. Il confirme qu'ils ont eu des discussions approfondies et intéressantes sur le sujet, et que le but est de répondre à une question qui lui apparaît fondamentale car il a perçu une différence entre l'appellation du département et ses missions, son objet. Il précise que le nom que Jacques Prioux vient de donner est celui qui avait déjà été donné l'an dernier, mais que tout cela reste ouvert car il est évident qu'il ne fait pas l'unanimité. Il rappelle qu'il faut donner des arguments, des éléments importants, qu'il y a des impératifs, des difficultés, comme par exemple la traduction du nouveau nom en anglais donc à l'international. Il demande de faire des propositions et précise que ce sera la direction de l'ENS qui prendra la décision en CA car elle est mandatée pour cela.

Monsieur Patrice Thiriet aimerai savoir si dans l'assemblée de ce conseil, quelqu'un est contre l'objectif de cette discussion, c'est-à-dire de mettre en adéquation les missions de l'ENS et un nouveau nom.

Monsieur Paul Delamarche rappelle que dans les missions de l'ENS, le texte précise que les élèves se destinent à différentes professions au service des établissements publics, mais aussi des entreprises. Il fait remarquer que jusqu'à présent, l'EPS n'a pas tellement été mise au service des entreprises et qu'il est difficile de le faire valoir. Il estime que c'est quelque chose à prendre en compte, car jusqu'à présent on rencontre un handicap à l'international quand on présente

des étudiants en EPS, pour les faire rentrer dans des laboratoires scientifique français. C'est pour cette raison qu'il affirme qu'une évolution de ce nom lui apparaît nécessaire et que le terme unique d'EPS est restrictif même si une symbolique très forte dans l'éducation physique lui semble aussi très intéressante. Le seul nom EPS empêche qu'on remplisse les missions et que les étudiants soient reconnus dans leurs capacités. Il pense que les mots doivent parler immédiatement, et propose sciences du sport et éducation physique.

Eric Billet précise que l'ensemble des étudiants du département EPS se sont réunis plusieurs fois et qu'ils sont d'accord pour dire que le nom actuel du département n'est pas en adéquation avec ce qui s'y fait. Ils sont donc ouverts à un changement de nom. Par contre, ils sont contre le fait de faire plusieurs propositions considérant que cela élude le débat, qui pour eux doit aboutir à un compromis, c'est-à-dire un nom qui correspond à tous et qu'ils souhaitent voir se dégager durant ce conseil. Le point de vue de tous les étudiants du département EPS, comme celui de l'inspection générale et du SNEPS est que le terme EPS reste dans le nom. Eric Billet précise que parmi les missions de l'ENS, la partie de l'enseignement secondaire leur est chère et pour reprendre les propos de Michèle Métoudi, il faut des finalités de haut niveau et on ne peut pas se suffire d'une finalité à former des enseignants agrégés à l'ENS, il faut aller voir plus loin. Les étudiants du département EPS de l'ENS pensent qu'aller voir plus loin, c'est former de nouveaux concepteurs pour cette discipline, de futurs théoriciens. C'est d'ailleurs une des missions de l'ENS, et ce pourquoi historiquement elle a été créée. L'appellation sciences de l'activité physique ne comprend pas la dimension intervention qui est présente dans l'EPS. Or une partie des missions est bien l'agrégation et donc l'enseignement qui n'est pas un acte de recherche. Il y a dans ce département une partie scientifique et une autre d'intervention ; cela explique pourquoi ils veulent garder le sigle EPS, même si ils sont ouverts à autre chose. Pour conclure, Eric Billet précise qu'ils sont sensibles à la lisibilité internationale et que le fait d'enlever EPS gommerait la spécificité française qui fait, selon eux, sa richesse : dans les autres pays européens, le sport n'est pas obligatoire de la primaire jusqu'au lycée, et enlever cet aspect c'est gommer cette spécificité, cette richesse.

Monsieur Benjamin Grosjean précise que ce point de vue est celui de la majorité des élèves du département EPS (85%) qui s'est dégagée durant les réunions qu'ils ont organisé.

Monsieur Jean Emile Gombert confie écouter ce débat avec ravissement et considère qu'il y a nécessité de faire apparaître la dimension scientifique. L'appellation département sciences du sport et éducation physique, proposée par Paul Delamarche, lui paraît un bon compromis car elle ne semble pas remettre en cause le métier et fait apparaître le côté des sciences.

Monsieur Jean Bertsch nous livre les propositions de différentes personnes qui ont été invitées à ce conseil, mais qui n'ont pas pu y participer. Ainsi, Jean-Pierre Famose propose : sciences du sport et de l'exercice. Bertrand During souhaite préserver le sigle EPS dans la nouvelle appellation.

Monsieur Patrice Thiriet est d'accord avec la proposition de la direction, car il estime que sciences de l'activité physique n'est absolument pas réducteur. Cependant il propose également activité physique humaine.

Monsieur Patrice Quinton termine ce conseil en annonçant qu'un poste de maître de conférences sera créé l'année universitaire prochaine pour le département 2SEP.

Monsieur Jean Bertsch clôture ce conseil en informant qu'une copie des propositions sera remise dans la semaine à messieurs Quinton et Prioux.